



Notifié le Notification reçue le Publié le Certifié exécutoire, le Maire	Partie réservée au visa de la Sous-Préfecture
---	--

Service : Secrétariat Conseil Municipal

ADMINISTRATION GENERALE

Réquisition d'un médecin en vue
d'une évaluation médicale d'urgence

Le Maire de la Ville de Béziers,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2212-2,

VU le Code de la Santé Publique et notamment les articles L 3213-1 et suivants,

VU le Code de la Santé Publique et notamment l'article L 4163-7,

CONSIDERANT que dans certaines circonstances, afin de faire respecter la sécurité et la tranquillité publiques, il convient de prendre des mesures envers des personnes dont le comportement peut porter atteinte à eux-mêmes ou aux tiers,

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Mme Bénédicte FIRMIN, Adjointe au Maire chargée de la Santé, de l'écologie, du handicap, de la solidarité et des aînés, reçoit délégation de signature pour l'ordre de réquisition d'un médecin afin d'assurer une évaluation médicale en vue d'une admission en soins psychiatriques sous contrainte.

ARTICLE 2 : En l'absence de Mme FIRMIN, M. Michel HERAIL, Adjoint au Maire, est habilité à signer cet ordre de réquisition.

ARTICLE 3 : Madame la Directrice Générale des Services de la mairie est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait en l'Hôtel de Ville de Béziers, le

15 JUIN 2020



Robert MENARD